



[Canada.ca](#) > [Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada](#)

> [Rapports et ressources d'information](#) > [Rapports financiers trimestriels](#)

# Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

► Renseignements sur les droits d'auteur

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme**

## Sur cette page

- [Introduction](#)
- [Mandat](#)
- [Méthode de présentation](#)
- [Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)
  - [Changements importants dans les autorisations](#)
  - [Graphique 1: Comparaison des autorisations budgétaires et des dépenses au deuxième trimestre des exercices 2024-2025 et 2023-2024](#)
  - [Changements importants dans le dépenses](#)
- [Risques et incertitudes](#)
- [Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme](#)

- Annexe

# Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction, comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, selon les modalités prévues par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses 2024-2025 et les rapports financiers trimestriels précédents.

Les activités du programme du Comité externe d'examen de la GRC (CEE) sont brièvement décrites dans la partie II du Budget principal des dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'un audit externe.

# Mandat

Le CEE est un tribunal administratif indépendant (il s'agit d'un organisme distinct de la GRC). Il a pour mandat d'examiner divers dossiers qui lui sont renvoyés en application d'une loi ou d'un règlement, dont :

- des appels de certaines décisions rendues par des autorités disciplinaires et des comités de déontologie de la GRC;
- des appels de certaines décisions rendues dans le cadre de processus de la GRC autres que le processus disciplinaire;
- des griefs sur diverses questions, déposés en vertu de l'ancien régime législatif de la GRC.

Après examen des dossiers renvoyés par la GRC, le CEE présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision définitive. Le commissaire (ou son délégué), chargé de

rendre la décision définitive, n'est pas tenu d'appliquer les conclusions ou les recommandations du CEE; toutefois, s'il n'applique pas les recommandations obtenues du CEE, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada l'oblige à indiquer, dans sa décision définitive, les raisons pour lesquelles il ne les a pas suivies.

Le CEE est le seul mécanisme d'examen indépendant dont disposent les membres de la GRC pour traiter ces affaires (lesquelles doivent être renvoyées devant le CEE en application de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*), à une exception près : une fois que le commissaire a rendu sa décision définitive, une partie peut présenter une demande de contrôle judiciaire devant la Cour fédérale.

Le CEE participe à plusieurs activités de liaison et de communication qui l'aident à mieux gérer son processus d'examen des dossiers d'appel et à mieux faire connaître et comprendre les problèmes dans le milieu de travail de la Gendarmerie. Il présente des exposés aux gestionnaires et aux représentants du milieu de travail de la GRC ou s'entretient avec eux, publie régulièrement ses résumés des conclusions et des recommandations et rédige parfois des articles ou des documents de recherche sur des sujets d'intérêt liés à ses travaux.

## Méthode de présentation

La direction a établi le présent rapport trimestriel en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport présente les autorisations de dépenser de l'organisation accordées par le Parlement ou des crédits centraux reçus du Conseil du Trésor ainsi que les autorisations utilisées par l'organisation en fonction du Budget principal des dépenses de l'exercice 2024-2025. Le présent rapport

trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière liés à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le CEE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour établir et présenter ses états financiers annuels s'inscrivant dans le processus de production de rapports sur le rendement ministériel, tandis que les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

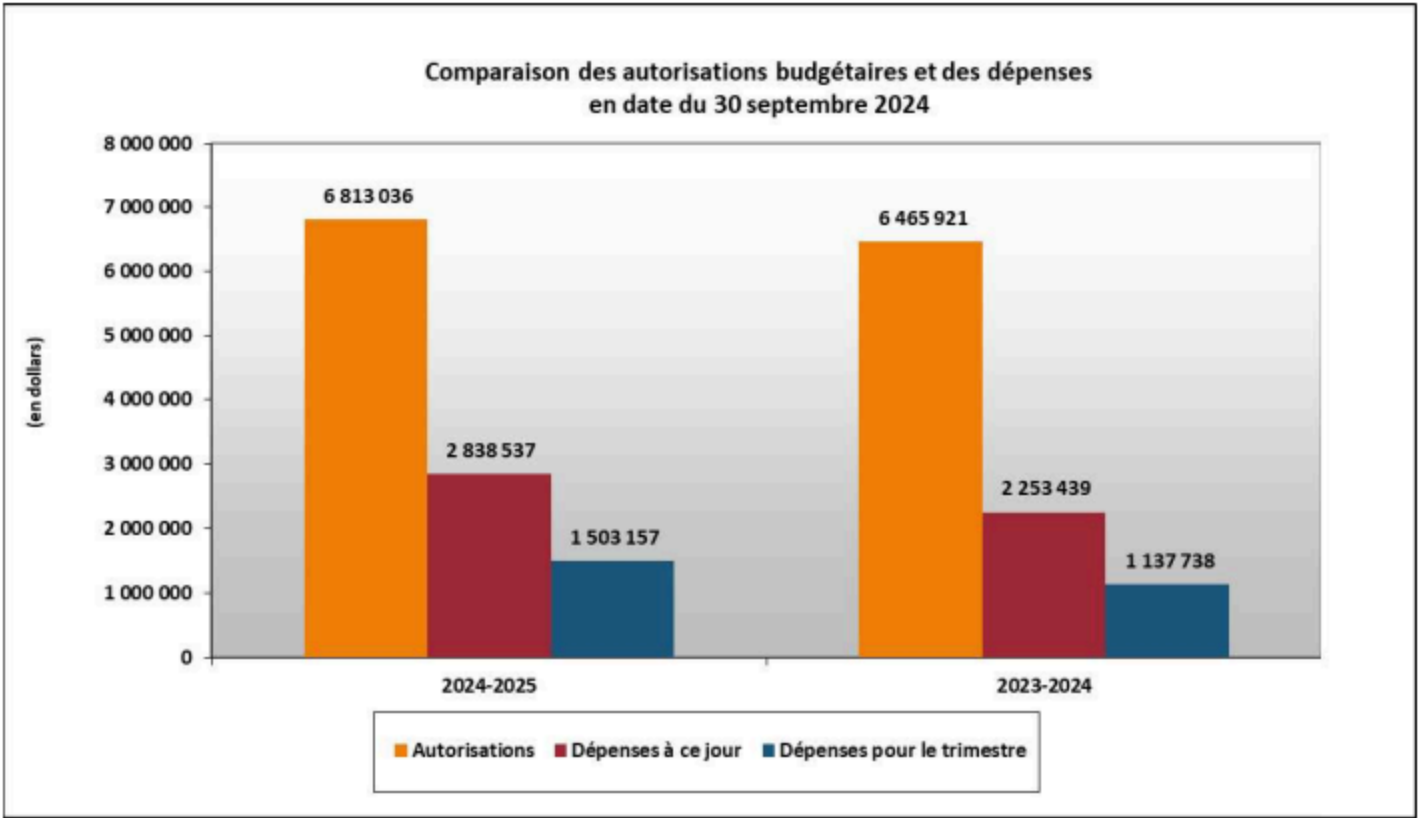
La présente section expose les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation ou à la diminution nette des autorisations disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles effectuées pendant le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024.

### **Changements importants dans les autorisations**

Comme l'indique l'état des autorisations, au 30 septembre 2024, le CEE disposait d'autorisations s'élevant à 6 813 036 \$ comparativement à 6 465 921 \$ au 30 septembre 2023, soit une hausse de 347 115 \$ ou de 5 %. Cette hausse dans les autorisations disponibles s'explique par l'augmentation économique négociée précédemment et par le report du budget de fonctionnement.

L'état des autorisations montre que le CEE a dépensé environ 42 % de ses autorisations à la fin du deuxième trimestre, comparativement à 35 % à la même période de l'exercice précédent (voir le graphique 1 ci-après).

## Graphique 1: Comparaison des autorisations budgétaires et des dépenses au deuxième trimestre des exercices 2024-2025 et 2023-2024



► Description de l'image

### Changements importants dans le dépenses

Les dépenses au deuxième trimestre totalisaient 1 503 157 \$, soit une augmentation de 365 419 \$ par rapport aux 1 137 738 \$ dépensés pendant la même période en 2023-2024.

Cet écart s'explique essentiellement par une hausse des dépenses relatives au personnel attribuable aux nouveaux taux de rémunération.

Le tableau 2 de l'annexe présente les dépenses budgétaires par article courant.

## Risques et incertitudes

Le CEE s'est constamment adapté à divers défis au fil des ans. Ses employés ont fait preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation remarquables en se consacrant à l'exécution de son mandat.

L'organisation a mis en place un modèle de travail hybride qui favorise un milieu de travail inclusif en constante évolution. Tout au long de ces changements, le CEE est demeuré résolu à accorder la priorité à la santé et au bien-être de ses employés.

Le CEE a toujours comme priorité d'améliorer continuellement son programme, ce qu'il fera en surveillant et en gérant activement sa charge de travail et ses pratiques d'examen des dossiers. Il se penche sur des dossiers et continuera donc à faire preuve de souplesse pour s'ajuster au nombre de dossiers qu'il reçoit.

La capacité d'embaucher suffisamment d'employés qualifiés dans les délais voulus constitue toujours un risque pour le CEE, d'autant plus que bien des postes exigent des connaissances et des compétences spécialisées.

Pour atténuer ce risque, le CEE continuera à déployer des efforts pour former, perfectionner et appuyer les nouveaux employés embauchés à titre de ressources permanentes assurant l'intégrité de son programme. De plus, vu sa très petite taille, le CEE accorde toujours une attention particulière à la planification de la relève des cadres.

# Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Il n'y a pas eu de changements importants dans le personnel ou le fonctionnement de l'organisation au cours du deuxième trimestre.

## Approbation des cadres supérieurs:

Charles Randall Smith

Président

Sonja Mitrovic

Directrice principale, Services généraux et dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Date: le 29 octobre 2024

## Annexe

**État des autorisations pour le trimestre ayant pris fin le 30 se  
dollars)**

|                                                                                                                                        | Exercice 2024-2025                                                                             |                                                                                              |                                                                                         | Exercice 2023-2024                                                                             |                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                        | Crédit<br>totaux<br>disponibles<br>pour<br>l'exercice<br>se<br>terminant<br>le 31 mars<br>2025 | Crédits<br>utilisés<br>pour le<br>trimestre<br>se<br>terminant<br>le 30<br>septembre<br>2024 | Cumul des<br>crédits<br>utilisés à<br>la fin du<br>trimestre<br>30<br>septembre<br>2024 | Crédit<br>totaux<br>disponibles<br>pour<br>l'exercice<br>se<br>terminant<br>le 31 mars<br>2024 | Cumul des<br>crédits<br>utilisés à<br>la fin du<br>trimestre<br>30<br>septembre<br>2023 |
| <b>Crédit 1 -<br/>Dépenses de<br/>fonctionnement</b>                                                                                   | <b>6 207 408</b>                                                                               | <b>1 351 750</b>                                                                             | <b>2 535 723</b>                                                                        | <b>5 814 400</b>                                                                               | <b>1 500 000</b>                                                                        |
| <b>Autorisations<br/>législatives<br/>budgétaires -<br/>Contributions<br/>aux régimes<br/>d'avantages<br/>sociaux des<br/>employés</b> | <b>605 628</b>                                                                                 | <b>151 407</b>                                                                               | <b>302 814</b>                                                                          | <b>651 521</b>                                                                                 | <b>1 000 000</b>                                                                        |
| <b>Autorisations<br/>totales</b>                                                                                                       | <b>6 813 036</b>                                                                               | <b>1 503 157</b>                                                                             | <b>2 838 537</b>                                                                        | <b>6 465 921</b>                                                                               | <b>2 500 000</b>                                                                        |

Remarque 1 : Les montants comprennent uniquement les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Remarque 2 : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.



## Dépenses budgétaires par article courant pour le trimestre : septembre 2024 (en dollars)

|                                                                    | Exercice 2024-2025                                                                |                                                                                                 |                                                                                            | Exercice                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                    | Dépense<br>prévues<br>pour<br>l'exercice<br>se<br>terminant<br>le 31 mars<br>2025 | Crédits<br>dépensés<br>pendant le<br>trimestre<br>se<br>terminant<br>le 30<br>septembre<br>2024 | Cumul<br>des<br>crédits<br>utilisés à<br>la fin du<br>trimestre<br>30<br>septembre<br>2024 | Dépense<br>prévues<br>pour<br>l'exercice<br>se<br>terminant<br>le 31 mars<br>2024 |
| <b>Dépenses:</b>                                                   |                                                                                   |                                                                                                 |                                                                                            |                                                                                   |
| <b>Personnel</b>                                                   | <b>4 994 236</b>                                                                  | <b>1 342 630</b>                                                                                | <b>2 576 803</b>                                                                           | 4 937 841                                                                         |
| <b>Transports et<br/>communications</b>                            | <b>60 000</b>                                                                     | <b>3 315</b>                                                                                    | <b>8 272</b>                                                                               | 90 000                                                                            |
| <b>Information</b>                                                 | <b>40 000</b>                                                                     | <b>9 170</b>                                                                                    | <b>16 364</b>                                                                              | 30 000                                                                            |
| <b>Services<br/>professionnels et<br/>spéciaux</b>                 | <b>1 173 800</b>                                                                  | <b>128 761</b>                                                                                  | <b>211 109</b>                                                                             | 810 000                                                                           |
| <b>Locations</b>                                                   | <b>50 000</b>                                                                     | <b>1 207</b>                                                                                    | <b>2 206</b>                                                                               | 70 000                                                                            |
| <b>Réparation et<br/>entretien</b>                                 | <b>20 000</b>                                                                     | <b>0</b>                                                                                        | <b>0</b>                                                                                   | 20 000                                                                            |
| <b>Services publics,<br/>Fournitures et<br/>approvisionnements</b> | <b>55 000</b>                                                                     | <b>5 677</b>                                                                                    | <b>11 361</b>                                                                              | 80 000                                                                            |

|                                               |                  |                  |                  |           |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|
| <b>Acquisition de machines et de matériel</b> | <b>160 000</b>   | <b>9 387</b>     | <b>9 412</b>     | 178 080   |
| <b>Autres subventions et paiements</b>        | <b>260 000</b>   | <b>3 011</b>     | <b>3 011</b>     | 250 000   |
| <b>Dépenses budgétaires totales</b>           | <b>6 813 036</b> | <b>1 503 157</b> | <b>2 838 537</b> | 6 465 921 |

Remarque 1 : Les montants comprennent uniquement les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Remarque 2 : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Date de modification : 2025-01-17